

Avis voté en plénière du 8 janvier 2019

L'innovation en agriculture

Déclaration du groupe Environnement et nature

Ce texte présente deux visages contrastés, car son élaboration s'est en quelque sorte arrêtée « au milieu du gué ». Le résultat est qu'il présente le caractère d'une étude analytique, comportant des constats intéressants, qui hélas ne sont pas traduits de manière concrète dans les préconisations.

À un moment où les pratiques démocratiques sont remises en question, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation.

Certes, les constats sont bien là, au premier chef le fait que le modèle agricole actuel n'est pas tenable et que ses relations avec la question climatique sont incontournables.

À cet égard, notre groupe remercie les rapporteuses d'avoir renforcé la dimension climat de cet avis afin de mettre en œuvre la résolution du CESE prise suite au récent rapport du GIEC. L'avis souligne ainsi l'enjeu d'une relocalisation des productions agricoles, 45 % de l'empreinte carbone de l'alimentation des Français étant générés par les importations. Il souligne aussi la nécessité d'une forte évolution des systèmes de production pour mieux stocker le carbone dans les sols et limiter les émissions de GES liées à certaines pratiques culturales ou à certains modèles d'élevage trop intensifs.

La préconisation 1 évoque certes la remise en question du modèle dominant, en citant plusieurs objectifs structurants ; mais force est de constater que la plupart des autres préconisations ne traduisent pas les enjeux soulevés dans les constats dressés par ailleurs. Cet état de fait illustre les limites de notre dynamique de travail, et il y aurait lieu d'y revenir.

On en prendra deux exemples : celui des pesticides, et celui des enjeux organisationnels.

Sur une question d'actualité aussi clivante au sein de la société et du monde agricole qu'est la réduction des pesticides, le CESE aurait pu véritablement apporter sa valeur ajoutée en travaillant de façon plus précise sur les rythmes de la transition et sur les conditions d'acceptabilité économique et commerciale des productions utilisant moins de pesticides.

Sur le second point, des enjeux majeurs n'ont pas vraiment été éclairés par des auditions dédiées (comme la fusion entre des organismes de recherche agricole INRA-IRSTEA, le rôle des low-tech dans l'innovation, et la place du réseau des chambres d'agriculture dans les processus de recherche-innovation-développement) ou sont apparus trop tardivement dans

les débats. Un état des lieux véritablement partagé et discuté aurait pourtant été une contribution utile de cet avis.

Pour ces différentes raisons, le groupe environnement et nature s'abstiendra.